

Fiche de poste du conseiller pédagogique langue et culture corses

Cf : circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 in BO n°30 du 23/07/2015

<p>POSTE</p>	<p>Sous l'autorité conjointe de l'IEN mission académique langue corse (<i>pour le déploiement du projet académique langue corse</i>) et de l'IEN CCPD de Folelli Plaine orientale (= <i>IEN Chargé d'une Circonscription dans le Premier Degré</i>), les missions du conseiller pédagogique LCC sont, prioritairement, l'accompagnement pédagogique et la mise en œuvre de l'enseignement de la langue et de la culture corses et la déclinaison des orientations de la politique éducative ministérielle, académique et départementale.</p>
<p>MISSIONS</p>	<p>Formateur spécialiste en langue corse, le conseiller pédagogique LCC est également polyvalent et exerce ses fonctions sous l'autorité de l'IEN CCPD dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique relatif à la langue corse et dans celui de la circonscription arrêté par l'IEN CCPD. A ce titre, il reçoit une lettre de mission conjointe de la part des deux inspecteurs dont il dépend.</p> <p>Le conseiller pédagogique LCC de la circonscription est chargé :</p> <p>1/ de l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'écoles en filière <i>standard ou bilingue</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en assurant au sein de la circonscription l'ensemble des actions inhérentes aux domaines d'activités ou domaines disciplinaires de l'école primaire dans les deux langues d'enseignement (français et corse) ; -en accompagnant les enseignants et les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Il situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; -en apportant toute l'aide, le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui et en accompagnant particulièrement les enseignants récemment habilités ou ceux dont l'école vient de passer en site bilingue ; -en favorisant la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques, notamment en langue corse. <p>2/ de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants (<i>en prenant appui sur le référentiel de compétences professionnelles fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013, qui décline les compétences professionnelles attendues des professeurs des écoles dans l'exercice du métier d'enseignant</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en animant les formations en langue corse dans le cadre du Grand Plan de Formation en LC ; -en contribuant prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et

	<p>néo-titulaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - en concourant à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre du GPFLCC. Il assure le suivi et l'accompagnement de la formation à distance (Plateforme M@gistère) et aide les enseignants à connaître et exploiter au mieux les possibilités offertes par les outils, les ressources pédagogiques numériques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement ; - en s'assurant du bon déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires ; - en veillant à ce que les contractuels remplaçants des enseignants participant au GPFLCC ont l'appui nécessaire des équipes enseignantes pour assurer leur mission de remplacement ; - en suivant les intervenants en LC ; -en concevant et conduisant des actions de formation continue au niveau de la circonscription, du département ou de l'académie ; -en participant aux actions de formation pilotées par l'ESPE (<i>les modalités de cette formation continue étant définies par une convention passée entre le recteur d'académie -ou l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur- et la directrice de l'ESPE</i>). <p>Il doit bien sûr s'engager lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise.</p> <p>3/ de contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en étant une ressource d'expertise et d'aide à la décision pour l'IEN LCC et l'IEN CCPD ; - en constituant un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale ; - en aidant à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements ; -en contribuant à la production de ressources pédagogiques (outils didactiques et parcours M@gistère) à destination des enseignants ; -en participant à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques ; - en prenant part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription et au déploiement de la politique de généralisation de la LC ; -en secondant l'IEN LCC et l'IEN CCPD pour des actions d'information ou de communication en LC.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p>Afin d'assurer avec efficacité ces missions, des compétences pédagogiques et les connaissances réglementaires dans tous les domaines relatifs à l'école primaire sont demandées. Le conseiller pédagogique LCC devra faire montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réelles qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; - de capacités rédactionnelles, relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, de médiation et d'initiative ;

	<ul style="list-style-type: none"> - de capacité à animer des réunions et à travailler en équipe ; - de solides compétences numériques ; - de connaissances et compétences dans le domaine de l'évaluation.
CONTRAINTES DU POSTE	Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires. Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique (décret 200-185 du 25/08/2000).
QUALIFICATIONS REQUISES	Tous les enseignants du 1er degré titulaires du CAFIPEMF LCC ou bien les enseignants habilités en LC s'engageant à se présenter aux épreuves du dit examen peuvent faire acte de candidature.
DETAIL DES MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement et suivi des PES et, le cas échéant, d'enseignants repérés en difficulté professionnelle ▪ Suivi des projets d'école et des projets pédagogiques spécifiques à la LC ▪ Suivi des équipes pédagogiques dans le cadre de réunions de cycles ▪ Présence au conseil d'école au moins une fois par trimestre ▪ Evaluations des élèves scolarisés à domicile ▪ Animations pédagogiques ▪ Animations dans le cadre des stages de formation continue et du GPFLCC ▪ Liaison Ecole/Collège (projets spécifiques- conseils écoles/collèges) et conseils de cycle 3 élargis ▪ Contribution au tableau de bord de circonscription ▪ Evaluations LC ▪ Suivi des conventions de ruralité ▪ Intervenants LC, LV et EILE ▪ Aide et conseils aux directeurs pour ONDE et AFFELNET avec la spécificité LC ▪ Enquête annuelle LCC et LV ▪ Recensement et organisation des inscriptions dans les centres de séjour linguistique ▪ Déploiement du dispositif APALC ▪ Gestion des demandes de subvention ▪ Gestion des inscriptions au GPDF-LC avec conseil à l'IEN CCPD pour les priorités de la circonscription ▪ Accompagnement dans l'ouverture des sites bilingue dans le cadre de la carte scolaire